

Projet de loi

modifiant

- a) la loi modifiée du 29 juin 2004 portant sur les transports publics**
- b) la loi du 19 juin 2009 sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics.**

Deuxième avis complémentaire du Conseil d'Etat

(2 juillet 2013)

Par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 juin 2013, le Conseil d'Etat a été saisi d'un amendement au projet de loi sous rubrique adopté par la Commission du développement durable et des infrastructures.

Le texte de l'amendement était accompagné d'un commentaire et d'un texte coordonné du projet de loi.

L'amendement, qui reprend des propositions faites par le Conseil d'Etat dans son avis complémentaire du 22 mars 2013, ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 2 juillet 2013.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Victor Gillen